

M. Chérèque : « M. Fillon nous propose d'acter l'échec du "travailler plus pour gagner plus" »

08/01/2008

Le Monde publie sous ce titre, dans son édition datée du 9 janvier, une interview dans laquelle François Chérèque aborde la négociation sur la modernisation du marché du travail, la question du temps de travail et celle des retraites.



La négociation sur la "modernisation du marché du travail" entre syndicats et patronat se conclut jeudi 10 janvier. La CFDT est-elle prête à signer un accord ?

L'élément central de cette négociation tourne autour de la rupture individuelle du contrat de travail et des nouveaux droits qu'il faut lui adosser. Il faut mieux définir cette forme de rupture, en améliorant les indemnités de licenciement, l'accès à l'assurance-chômage et la sécurisation des parcours notamment en termes de transférabilité des droits d'une entreprise à une autre (formation, complémentaire santé...). A la veille de cette dernière étape de discussion, le compte n'y est pas en termes de contreparties. Le Medef n'est pas allé assez loin. Ce sera sur l'équilibre global de l'accord que nous nous déciderons.

Acceptez-vous l'instauration d'une rupture par "consentement mutuel", incontournable pour le camp patronal ?

Je ne crois pas à la rupture par consentement mutuel. Il peut y avoir une discussion entre le salarié et son employeur sur les conditions de la rupture, mais pas sur celle-ci. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de "gré à gré". Le chef d'entreprise décide de la rupture et l'employé désire rarement se retrouver au chômage.

Le Medef insiste sur l'allongement de la période d'essai. Y êtes-vous favorable ?

Il n'est pas question, sous couvert d'augmentation de la période d'essai, de recréer un petit CNE [contrat nouvelles embauches qui prévoyait une période d'essai de deux ans]. Les propositions actuelles sont excessives. Il faudra raccourcir les délais envisagés ou les renvoyer à des négociations de branche. Entre un mois et six mois d'essai, comme cela est proposé, il existe un espace de négociation.

Que pense la CFDT du nouveau contrat "à objet précis" que souhaite instaurer le Medef, un contrat dont la durée est liée à la réalisation d'une mission et qui pourrait être choisi "de gré à gré" ?

Là encore, le gré à gré n'existe pas. Je ne connais aucun salarié à qui l'on proposerait un CDI et qui choisisse la précarité. C'est l'employeur qui décide du type de contrat. Dans des cas particuliers, la CFDT est favorable à discuter de la création d'un contrat à objet précis qui dépasse la durée des CDD, habituellement de dix-huit mois. Mais notre acceptation dépendra notamment des modalités de fin de ce contrat et d'un accord de branche.

Cette réforme, éventuelle, du marché du travail, répond-elle à vos attentes, en abordant peu l'assurance-chômage, l'insertion des jeunes... ?

Cette réforme sera de toute façon inachevée. Cet accord, si accord il y a, devra être suivi d'autres négociations complémentaires. Je pense effectivement à celles sur la convention de l'assurance-chômage, la formation professionnelle. Mais je mets au défi quiconque d'avoir avancé sur tous ces points dans un temps si court alors que la France n'a pas été capable de le faire en vingt ans.

Etes-vous prêts à renégocier le temps de travail dans les entreprises, comme vous y invite François Fillon ?

En premier lieu, il n'est pas question pour nous de mélanger le débat sur la représentativité syndicale et la réforme du temps de travail dans les entreprises. Nous voulons d'abord régler le problème de la représentativité et du dialogue social, puis aborder la discussion sur le temps de travail, mais dans le respect des 35 heures. C'est-à-dire qu'au-delà de cette durée il s'agit d'heures supplémentaires.

Le premier ministre, en nous demandant de discuter de la suppression de la durée légale du travail, nous demande en fait de revenir sur le principe du "travailler plus pour gagner plus". C'est un comble ! Il nous propose, en limitant de fait l'accès aux heures supplémentaires, d'acter l'échec de la principale promesse de Nicolas Sarkozy et de sa loi sur le pouvoir d'achat.

S'agissant des retraites, êtes-vous favorable à l'augmentation de la durée de cotisation à quarante et un ans annoncée par le gouvernement ?

D'abord, la CFDT n'accepte pas de revenir sur le dispositif permettant le départ anticipé des salariés qui ont commencé à travailler jeune. Si telle était son intention, le gouvernement prendrait le risque d'une confrontation alors que cette mesure bénéficie d'un grand soutien populaire.

Sur la situation financière délicate du régime général, les secrétaires généraux des cinq confédérations ont décidé

d'écrire au chef de l'Etat pour lui rappeler les engagements sur la nécessité de pérenniser le fonds de réserve des retraites. Il était prévu que ce fonds soit abondé à hauteur de 152 milliards d'euros pour anticiper les difficultés à l'horizon 2020, par une partie de l'argent des privatisations et une cotisation sur les bénéfices des entreprises. Or ni Chirac ni Sarkozy n'ont rempli ces engagements.

Quant à l'augmentation de la durée de cotisation à quarante et un ans, elle était inscrite dans la loi de 2003 en cas de nécessité financière et au vu de la situation de l'emploi. Pour la CFDT, tant que le niveau d'emploi des seniors reste si faible, le passage à quarante et un ans ne sert à rien. Le Medef a beau jeu de réclamer le départ à 61 ans alors que ce sont les entreprises qui ne permettent pas aux seniors de rester dans l'emploi. Aux chefs d'entreprise de prendre leurs responsabilités.

Propos recueillis par Rémi Barroux – Le Monde 9 janvier 2008